



5^{ème} Rallye Régional des Salines 11 & 12 avril 2026



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Ouverture des engagements :	Dès réception du visa de la FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 30 mars 2026 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 10 avril 2026 à 13h30
Lieu :	Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Date et heures des reconnaissances :	Vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 19h00 Samedi 11 avril 2026 de 8h30 à 15h30 pour ES1 et 16h30 pour ES 2 à 7
Vérifications administratives :	Samedi 11 avril 2026 de 9h00 à 15h30 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Vérifications techniques :	Samedi 11 avril 2026 de 09h30 à 16h00 ZA de La Lande – Rue de La Lande de Neuville - 50290 Coudeville Sur Mer
Heure maximale d'entrée en parc fermé :	Aussitôt après les vérifications techniques Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 11 avril 2026 à 16h45 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Publication des équipages admis au départ : Dématérialisé	Samedi 11 avril 2026 à 17h15 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Publication des heures et ordres de départ de l'Étape 1 : Dématérialisé	Samedi 11 avril 2026 à 17h15 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Briefing des pilotes :	Écrit remis lors des vérifications administratives contre émargement
 ÉTAPE 1 :	
Départ : du 1 ^{er} concurrent VH	à 18h00 Samedi 12 avril 2025 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Arrivée de la 1 ^{ère} Étape – 1 ^{er} VH à :	Voir timing théorique en annexe 1 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Publication des résultats partiels : Dématérialisé	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Publication des heures et ordres de départ de l'Étape 2 : Dématérialisé	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
 ÉTAPE 2 :	
Départ : du 1 ^{er} concurrent VH	à 8h15 Dimanche 13 avril 2025 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Arrivée de la 2 ^{ème} Étape – 1 ^{er} VH à :	Voir timing théorique en annexe 1 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Arrivée du Rallye :	Voir timing théorique en annexe 1 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 13 avril 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Vérification finale :	Dimanche 13 avril 2025 Garage RENAULT - G. OLIVIER - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Remise des prix :	Dimanche 13 avril 2025 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer

ARTICLE 1P. ORGANISATION

En qualité d'organisateur administratif, l'Association Sportive Automobile de BASSE NORMANDIE organise le :

5^{ème} Rallye Régional des Salines

Le présent règlement a été enregistré par :

La Ligue du Sport Automobile de Normandie le **15/15/2025** sous le numéro 5

La FFSA sous le permis d'organiser numéro **29** en date du **15/12/2025**

Comité d'Organisation

Président : **Gramont Valentin**
Secrétariat du Rallye : **Mme Catherine GASTEBOIS**
55, IMPASSE D'ANTARES 50510CHANTELOUP
Téléphones : **Gramont Valentin au 06.44.16.87.41 / GASTEBOIS Catherine au 06.83.87.42.80**
Mail : **acs.rallyedessalines@gmail.com**
Permanence du Rallye : **Samedi 11 et Dimanche 12 avril 2025 de 7h00 à 20h00**
Lieu : **Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer**

Organisateur technique

Nom : **L'association AUTOMOBILE CLUB des SALINES (A.C.S.)**
HÔTEL DE VILLE – 1 Place de la Mairie – 50290 BRICQUEVILLE sur MER

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs : **FAULIN-LECAT Christine (126053 – 1314)**

Membres : **DE LA RIVIERE Jacques (12643 – 1318)**
LE MASLE Danielle (1087 – 1314)

Direction de Course : **VARANGLE Lucien (36384 – 1307)**
LE GAL Jacques (9383 – 1318)
LEREDDE Philippe (8465 – 1314)
GUEGAN Jean Michel (08072 – 1318)
JOSSE Jean-Denis (34725 – 1318)
LARUE Hervé (38286 – 1309)
COURTY Élodie (230808 – 1303)
GIRARD Roger (23809 – 1305)
ROJ Claude (142485 – 1303)
FAULIN Jean-Yves (11116 – 1314)
CORDEL Annie (1568 – 1305)
ROJ Jérémy (Stagiaire) (311377 – 1303)

Médecins : **Docteur ZARB Michel**

Commissaires Techniques : **Président : QUERU William (14922 – 1314)**
Adjoint : SALENNE Jacques (18219 – 1306)
Adjoint : GUILLEUX Patrick (55340 – 1314)
Stagiaire : LEFEBVRE Xavier (179744 – 1311)

Chargés des relations avec les concurrents : **LEVALLOIS Laetitia (245180 – 1314)**
***LENGLINE Virginie (192460 – 1314)**

Chronométrateurs : **VOISIN Raphaël (211834 – 1303)**
FERAY Agnès (34259 – 1318)
DE JONG Katia (318382 – 1311)
LEBAILLIF Arnaud (3346 – 1318)

Responsable des commissaires :

GRAMONT Valentin

Commissaires de route :

Mesdames & Messieurs les Commissaires de la FFSA

Nombre de Postes de Commissaires :

ES 1 : 8 Postes soit 1 ou 2 par postes
ES 2-4-6 : 10 Postes soit 1 ou 2 par postes
ES 3-5-7 : 9 Postes soit 1 ou 2 par postes

Nombre d'Ambulance (Médical art 2.1.1) :

1 par ES

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye Régional des SALINES 2026 compte pour :

La Coupe de France 2026, Coefficient 2
Le Challenge de l'ASA Basse Normandie 2026
Le Championnat de la Ligue Régional du Sport Automobile de Normandie 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par Mail ou SMS.

Vérifications Administratives	Le Samedi 11 Avril 2026 de 9h00 à 15h30 Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer
Vérifications Techniques	Le Samedi 11 Avril 2026 de 9h30 à 16h00 sur le parking communal ZA de La Lande – Rue de La Lande de Neuville - 50290 Coudeville Sur Mer

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne, qui désire participer au **5^{ème} Rallye Régional des SALINES 2026**, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avec le règlement de **320 €**, avant le **MARDI 31 mars 2026 à 23h59**, au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi).

Mme Catherine GASTEBOIS
55, Impasse D'Antarès
50510 CHANTELOUP
catherine.gastebois@orange.fr
Portable : 06.83.87.42.80

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum pour les deux rallyes confondus (80 modernes + 20 VHC) Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages sur la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 100 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs :

320 €

sans la publicité facultative des organisateurs :

640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Tout concurrent forfait avant la publication de la liste des engagés sera intégralement remboursé. Cependant, si le forfait n'est pas déclaré 48H avant la date de l'épreuve, il y aura une retenue de 20% sur l'engagement. Les cas particuliers seront étudiés par l'organisateur technique sur demande écrite de l'intéressé.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée aux :

Entreprises SICAP – le tcholé -

Zone d'activité de La Lande - 50290 Coudeville Sur Mer

L'accès au parc d'assistance sera limité à :

1 Camping-car (ou caravane) par équipage engagé

1 Camion d'assistance par équipage engagé

1 Véhicule de reconnaissance par équipage engagé

Le parc plateaux se situera :

Entreprise JEAN-LUC NOËL

Zone d'activité de La Lande - 50290 Coudeville Sur Mer

Pour rappel, l'article 4.3.2.1 du règlement standard des rallyes FFSA demande aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance présent dans le parc d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, et de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont le CHALLENGE BASSE NORMANDIE 2026.

Les autres seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye Régional des SALINES 2026 représente un parcours de 154,36 km.

Il est divisé en 2 étapes. La 1^{ère} composée d'une section, et la 2nd de 3 sections.

Comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,82 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 de 3,88 km

ES 2, ES 4, ES 6 de 6,70 km

ES 3, ES 5, ES 7 de 5,28 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe 1.

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. 3 passages au maximum seront autorisés dans chacune des spéciales.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu le :

Vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 19h00

Samedi 11 avril 2026 de 8h30 à 15h30 pour Es1 et 16h30 pour Es 2 à 7

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.5.18P. Les commissaires de route porteront une combinaison orange (à défaut un chasuble) et les bénévoles de l'organisation auront un chasuble de l'organisation.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Les coupes ne sont pas cumulables en groupe et classe.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 12 avril 2026.

Les palmarès pourront être retirés 30min après le délai de réclamation :

Salle des fêtes – La Nivardière - 50290 Coudeville Sur Mer.

Les prix en chèques seront envoyés par voie postale la semaine 16.

Remise des prix* :

	<u>Classement Scratch :</u>			
	1 ^{er} : 350 Euros	2 ^{ème} : 250 Euros	3 ^{ème} : 200 Euros	
	<u>Classement Classe :</u>			
Si \geq à 15 partants :	1 ^{er} : 310 Euros	2 ^{ème} : 180 Euros	3 ^{ème} : 125 Euros	4 ^{ème} : 80 Euros
De 11 à 14 partants :	1 ^{er} : 310 Euros	2 ^{ème} : 180 Euros	3 ^{ème} : 125 Euros	
De 6 à 10 partants :	1 ^{er} : 310 Euros	2 ^{ème} : 180 Euros		
De 1 à 5 partants :	1 ^{er} : 310 Euros			

Classement équipage féminin :

1^{ère} : 100 Euros

Dans les classes où il n'y a que 3 partants, le prix du 1^{er} de classe sera diminué de 50%.

Pour des raisons économiques, la remise des prix sera appliquée à hauteur de :

- 100% si le nombre d'engagés Moderne + VHC est supérieur à 80,
- 75% si le nombre d'engagés Moderne + VHC est supérieur à 60,
- 50% si le nombre d'engagés Moderne + VHC est inférieur ou égale 60

Chaque commissaire de route recevra une indemnité financière.

Tous les renseignements sur le site de l'Asa de Basse Normandie www.asabn.fr

Tous les résultats en direct sur le site www.RallyGT.org

*Les prix et coupes des classes suivantes seront regroupés :

Les classes R1A - R1B, R2B - R2C, R3C - R3D - R3T, R4 - Rally2kit
elles seront respectivement regroupées avec les classes N2, R1, R2, R3, R4

Les classes GT9 - GT10 - GT+ - RGT sont confondues _ Les classes Ra3B - Ra3C - Ra3D sont regroupées avec la classe Rally3

Les classes Ra4B - Ra4C sont regroupées avec la classe Rally4 _ Les classes A5-A5K, A6-A6K, A7-A7K, A8-A8W sont confondues